

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La décision modificative de l'exercice 2018 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

- les nouvelles ressources représentent un montant global de 11,1 M€,
- les dépenses (CPI et CPF) diminuent de 42 M€.

La prévision budgétaire 2018 relative à l'emprunt est ainsi ramenée à 117 M€ (contre 170,2 M€ inscrits au budget supplémentaire).

Les dépenses d'investissement (CPI) diminuent de 23,9 M€, ce qui concerne principalement les fonctions suivantes :

- Aménagement des territoires : - 17,5 M€
- Action économique : - 7,9 M€

Il est proposé une hausse de 84,3 M€ des Autorisations de programme (AP), ce qui concerne principalement la fonction "Transports" (+ 93,7 M€).

Les dépenses de fonctionnement (CPF) diminuent de 18,1 M€, ce qui concerne principalement les fonctions suivantes :

- Formation professionnelle et apprentissage : - 7 M€
- Culture, sports et loisirs : - 2,8 M€
- Action économique : - 2,6 M€

Il est proposé une hausse de 21,9 M€ des Autorisations d'engagement (AE), ce qui concerne principalement la formation professionnelle et l'apprentissage (+ 21,8 M€).

Avis du CESER

L'interdépendance des interventions publiques

Le CESER souhaite ici souligner certains ajustements proposés par cette décision modificative, dans la mesure où ils illustrent la complexité de l'action publique et ses impacts sur les modalités d'intervention de la Région.

Transports

De nouvelles autorisations de programmes sont proposées au titre de la **route Centre Europe Atlantique (RCEA)** pour un montant de 56,2 M€. L'objectif est une mise en service quasi intégrale de la RCEA à 2 x 2 voies à l'horizon de fin 2024. Le CESER note que les échanges conduits entre l'État et les collectivités locales ont conduit à proposer un certain nombre de modifications concernant la priorisation des opérations restant à réaliser. Ces modifications impliquent une majoration importante du montant de la deuxième phase par rapport au projet initial, la portant de 231 M€ à 328 M€.

Le CESER souligne que l'accélération du chantier est grandement facilitée par l'acceptation des diverses collectivités d'abonder à hauteur de 40 % du montant global. L'objectif annoncé par cette décision est d'accélérer la mise en chantier des travaux tout en conservant la temporalité des échéanciers de paiement (8 ans). **Il regrette cependant que les collectivités locales doivent suppléer les carences de financement de l'État.**

Le CESER rappelle que, déjà en 2006, puis en décembre 2011 dans l'avis rendu par le CESER "*Quelles infrastructures de transport pour la mobilité en Bourgogne ?*", il soulignait la "*nécessité d'une mise en 2x2 voies sur la totalité de la RCEA*".

Formation et qualification des demandeurs d'emploi

La décision modificative propose :

- D'une part, une nouvelle autorisation d'engagement de 12 M€ afin de lancer les marchés relatifs au **Plan d'investissement dans les compétences** (PIC) pour une opérationnalité dès le début de l'année 2019. Ces marchés vont concerner des secteurs ciblés pour répondre à des besoins de complément de qualification, pour répondre à un besoin de recrutement ou pour soutenir la filière bâtiment et permettre le développement de formations correspondant aux nouvelles attentes des entreprises en accord avec les orientations du PIC et de la stratégie de mandat.
- D'autre part, d'annuler 5,2 M€ de crédits de paiement, suite à des sous-réalisations (plan 500 000, actions FRAP, mise en œuvre du plan d'amorçage du PIC) ou à des changements de modalités de versement sur les actions du socle SPRF.

Le CESER s'interroge sur l'articulation du PIC entre l'État et la Région, et sera attentif à sa mise en œuvre. Dans son avis sur la convention d'amorçage de ce dispositif rendu en mars dernier, le CESER avait réitéré son attente en matière d'évaluation de tout dispositif mis en place pour l'amélioration des dispositifs ultérieurs.

Apprentissage

La décision modificative propose :

- D'une part, des mouvements budgétaires positifs au regard des besoins des CFA (l'engagement de la Région est à mettre en regard de ce qui se dessine pour 2020), l'argument principal étant l'augmentation des effectifs.
- D'autre part, **d'annuler 1,1 M€ de crédits de paiement sur le programme "Dispositif d'accompagnement des entreprises"** au motif de "désistements ou de jeunes qui n'ont pas donné suite", ce qui peut laisser penser que l'augmentation des effectifs est à relativiser. Doit-on voir ici une contradiction entre les évolutions des effectifs 2017 et 2018 ? Quel enseignement tirer de cette annulation ? Le CESER en outre s'interroge et s'inquiète de ces désaffectations.

Aménagement du territoire

Plusieurs annulations de crédits sont proposées en raison de décalages de paiement, de sous réalisations ou de projets qui ne connaîtront pas d'affectation cette année. **Le CESER constate avec regret la faiblesse des actions de coopérations interterritoriales** que le Conseil régional appelle régulièrement de ses vœux mais qui, en fait, ne se matérialisent pas vraiment ni en interne des frontières régionales (ex : contrats métropolitains "fermés" sur eux même, difficultés de la COMUE...) ni à l'externe vis-à-vis de autres territoires hors-région (communes, EPCI, Pays, Conseil départemental et Région limitrophes). Comment peut-on amener des acteurs locaux d'espaces administratifs différents et non contigus à dialoguer et à travailler ensemble dans l'intérêt de leurs habitants ? Le CESER s'interroge donc sur les moyens mis en œuvre par le Conseil régional pour accompagner les porteurs de projets, au regard de cette suggestion récurrente du CESER d'inciter la Région à évoluer "d'une structure qui administre à une structure qui accompagne".

Culture

Le CESER relève **l'annulation de 484 000 € consécutive à l'abandon du projet d'orchestre régional.** Il s'explique par l'absence d'accord sur le statut des musiciens issus des formations musicales des deux ex régions. **Le CESER regrette vivement cet état de fait car le regroupement des deux orchestres régionaux aurait permis de conférer une envergure nationale, voire internationale à la formation musicale et ce, au profit de la notoriété de la région,** dépassant par conséquent celle que pouvait avoir chaque orchestre, séparément. Le blocage est lié à des considérations non culturelles ou artistiques. Le risque est grand pour chaque orchestre de voir son audience limitée et d'assister progressivement au départ de ses meilleurs musiciens. Le CESER souhaite un véritable engagement de la Région pour la constitution d'un orchestre d'envergure nationale.

Accompagner les mutations et les transitions

Le CESER constate que cette décision modificative propose des ajustements relativement minimes (en volume financier), mais dont certains illustrent des enjeux cruciaux pour le devenir de la Bourgogne-Franche-Comté.

Un des exemples les plus significatifs concerne **l'enveloppe de 500 000 € destinée à venir en aide aux agriculteurs pour le transport de fourrages suite à la sécheresse**. Le CESER approuve cet engagement de la Région envers un secteur agricole confronté à un épisode de sécheresse particulièrement intense, et dont les impacts économiques, sociaux et environnementaux sur le court/moyen terme restent encore difficiles à estimer.

Le CESER considère que ce financement ponctuel et utile doit être l'occasion pour la Région **d'initier une réflexion plus globale sur l'évolution des exploitations agricoles**, afin de les faire évoluer vers des modèles économiques plus résilients, aptes à faire face à ce type d'aléas climatiques qui devraient malheureusement se multiplier dans les décennies à venir. Dans son rapport "*Le climat change, la Franche-Comté s'adapte*" (2010), le CESER incitait le secteur agricole à se saisir pleinement de ces enjeux, afin de dépasser les impacts négatifs du changement climatique et en particulier la question de la pénurie en eau. Il proposait diverses mesures, comme par exemple celle visant à adapter les pratiques culturales tout en veillant à la diversité des variétés. Cet épisode de sécheresse nous montre toute l'acuité de cette autosaisine, qui avait alors pour ambition d'attirer l'attention sur les conséquences environnementales, sociales, culturelles et économiques du changement climatique.

Au-delà de la question spécifique de la sécheresse et de son impact sur l'agriculture, **c'est l'ensemble des secteurs d'activité qui est confronté à des mutations de tous ordres** (économiques, vieillissement démographique, impact du numérique, changement climatique, urbanisation croissante, désertification rurale...), avec des impacts notoires sur notre organisation sociale et économique.

Comme le CESER avait pu le souligner dans son avis "*L'innovation démocratique en Bourgogne-Franche-Comté ?*" (2016), les territoires devront trouver eux-mêmes les ressorts de leur adaptabilité face aux mutations qu'ils connaissent. Il s'agit de **renforcer la résilience des territoires**, de les mettre en capacité de s'adapter aux changements et de s'organiser durablement pour faire face aux imprévus. Cela passe notamment par la mobilisation des ressources locales, la responsabilisation des acteurs locaux et l'apprentissage de nouvelles règles du jeu qui doivent permettre aux territoires de trouver progressivement leurs propres ressorts pour s'adapter.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Marie-Laure Schneider, au nom de la CPME

Sur le point RCEA

Au nom de la CPME Bourgogne-Franche-Comté, je me permets de faire rappel du choix politique d'obtenir une mise à deux fois deux voies **sans péage** pour les habitants du département de la Saône-et-Loire, **compensée** par une contribution du Conseil à l'époque encore Général 71 et de la Région Bourgogne, en lieu et place éventuellement d'une infrastructure concédée.

Cette décision datant d'une dizaine d'années a contraint chacune des parties à revoir sa copie.

Je rappelle également que le tronçon de la RCEA dans le département de l'Allier sera donc concédé, rendant la lecture du territoire français encore plus compliqué pour les étrangers qui traverseront notre pays !

Déclaration de Marc Patriat, au nom du 1^{er} collègue

Le 1^{er} collègue ne remet pas en cause l'effort fourni par la Région pour les agriculteurs mais tient à souligner que la subvention de 500 000 euros destinée à venir en aide aux agriculteurs pour le transport de fourrage suite à la sécheresse est à apprécier en tenant compte du coût du mandat pratiquement équivalent à la somme allouée par UGB (Unité de gros bétail) soit 37 euros par tête de bétail.

Il ne faut pas que le citoyen s' imagine que cette seule subvention va permettre aux agriculteurs de faire face à cette situation dramatique qui frappe l'agriculture.

Déclaration de Jean-Pierre Bouhelier, au nom de la CFDT

Cette décision modificative représente une faible part dans le budget de la Région. Mais cet avis est l'occasion de pointer les enjeux d'avenir. Nous jouons ainsi notre rôle de CESER en éclairant les décisions prises par le Conseil Régional. La CFDT votera cet avis.

Nous retenons un certain nombre de questions posées dans ce texte. C'est à ces questions de fond que doit répondre le Conseil régional.

La difficulté de contractualiser avec l'État reste une constante quand de grands schémas se préparent ? Ainsi dans le cadre du PIC l'annulation d'une ligne de 3,5 millions d'euros est annoncée alors que les acteurs sur le terrain sont prêts à prendre des initiatives.

Sur la RCEA, là encore la Région doit suppléer aux carences de l'État, alors que le même État veut réduire les dépenses de la collectivité.

Nous souhaitons que le Conseil régional devienne une structure qui accompagne les porteurs de projets plutôt qu'une structure qui administre. De gros progrès restent à réaliser en particulier pour mettre en place des actions de coopération interterritoriale. C'est une démarche exigeante qui nécessite de modifier les modes de fonctionnement. C'est à ce prix que le Conseil régional jouera pleinement son rôle stratégique.

Enfin, nous nous félicitons des aides qu'apporte le Conseil régional aux agriculteurs victimes de la sécheresse. Mais la Région doit maintenant aider cette profession à réfléchir sur les évolutions de l'agriculture et de la viticulture pour préparer l'avenir dans le cadre des mutations climatiques et environnementales sinon ces aides ponctuelles deviendront de plus en plus importantes sans préparer le futur.

Là encore les décisions du Conseil régional doivent se situer dans des perspectives d'avenir qui permettent à tous les citoyens de vivre et travailler au pays.

Déclaration de Guy Zima, au nom de la CGT

Sans remettre en cause fondamentalement les documents produits et le travail des commissions, deux points de cette Décision Modificative méritent que l'on s'y attarde et ont attiré notre attention :

Le premier est la ligne des hirondelles et le financement en urgence pour plus d'1 M€ en remplacement de traverses. Pour qui connaît la ligne, le besoin est indiscutable ; pour autant relève-t-il de la Région ? Est-ce de la maintenance ou un investissement sur une ligne qui relève du Réseau Ferré National ? C'est à notre sens la question qu'il faut se poser et qui risque de concerner rapidement d'autres lignes si nous admettions sans débat la situation proposée. Au-delà du désaccord sur les règles sur le financement du renouvellement des petites lignes dites UIC 7 à 9, la maintenance qui y est faite devrait permettre, de maintenir les performances nominales ce qui n'est pas le cas visiblement. D'où la légitimité de penser que ces travaux relèvent plus de la maintenance donc de financements propres à la SNCF et non des investissements régionaux.

Le second point est le financement de la RCEA : là encore, si le besoin est indiscutable, le rôle de la Région et sa sollicitation financière sont sans commune mesure. L'essentiel du trafic dimensionnant est constitué de Fret en transit international loin des besoins locaux du quotidien de sécurisation routière. Financer des routes sans réfléchir à la

question de la pertinence des trafics qui les traversent et au report modal impératif ne nous semble pas responsable. Pour autant, l'État ne se met pas au rythme de cette accélération de programme et n'assume pas des responsabilités qui nous le pensons, sont les siennes.

Sur la foi de ces remarques, la CGT votera l'avis présenté.

Déclaration de Pascal Blain, au nom de France Nature Environnement BFC

De nouvelles autorisations de programmes sont proposées au titre de la route Centre Europe Atlantique (RCEA) pour un montant de 56,2 M€ afin d'accélérer la mise en service quasi intégrale de cette liaison à 2 x 2 voies à l'horizon de fin 2024. La dangerosité de la circulation sur cet axe européen, très utilisé par les poids lourds en transit entre l'Espagne et l'Europe de l'Est, est connue de tous et ces travaux représentent certainement un véritable soulagement pour les riverains de cette infrastructure.

Cependant cette réalisation ne fait que conforter une **situation de moins en moins tenable d'un trafic routier toujours plus intensif, actant la disparition constante de terres agricoles ou naturelles pour le développement d'infrastructures routières toujours plus nombreuses**. La question du fret en transit doit être remise en débat et je regrette en particulier que le projet de liaison ferrée sur l'axe Est/Ouest (VFCEA) ne soit pas davantage soutenu... Une mobilité moins carbonée implique de reconsidérer avec attention le financement des routes.

Encore une fois, pour satisfaire à la pression compréhensible des collectivités locales, la Région sort de son cœur de compétence pour **palier à la carence de l'État et les sommes mobilisées pour ces travaux ne pourront être affectées sur ses autres priorités**. Espérons que cela ne créera pas de précédent, n'invitera pas l'État - par son immobilisme - à se décharger de ses responsabilités sur les collectivités locales...

Merci de votre attention.